**Placer les survivantes au premier plan du mouvement mondial visant à mettre fin aux mutilations génitales féminines**

*Déclaration commune de la Directrice exécutive de l’FNUAP, le Dr Natalia Kanem, de la Directrice exécutive de l’UNICEF, Catherine Russell, du Haut-commissaire du HCDH, Volker Türk, de la Directrice exécutive d’ONU Femmes, Sima Bahous, et du Directeur général de l’OMS, le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, à l’occasion de la Journée internationale de la tolérance zéro à l’égard des mutilations génitales féminines.*

**NEW YORK, 6 février 2024** – « Aujourd’hui, à l’occasion de la Journée internationale de la tolérance zéro à l’égard des mutilations génitales féminines, nous réaffirmons notre engagement envers les filles et les femmes qui ont été victimes de cette grave violation des Droits de l’homme. La voix de chaque survivante est un appel à l’action et chaque choix qu’elle fait pour se réapproprier de sa vie contribue au mouvement mondial visant à mettre fin à cette pratique néfaste.

« Plus de 200 millions de femmes et de filles actuellement en vie ont subi une forme de mutilation génitale féminine. Cette année, près de 4,4 millions de jeunes filles seront exposées à cette pratique néfaste. Cela représente plus de 12 000 cas par jour.

« Conformément aux engagements énoncés dans la Déclaration de Pékin et la plateforme d’action, à ceux convenus lors du 25e anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD25), à l’Égalité entre les générations et à d’autres cadres normatifs, notamment la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes (CEDAW) et la [Convention relative aux droits de l’enfant](https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child) (CIDE) et leurs recommandations générales, ainsi qu’à l’objectif 5.3 de l’ODD, nous réitérons notre engagement à prévenir cette pratique néfaste aux femmes et aux filles et à y répondre.

« La mutilation génitale féminine constitue une violation des droits des femmes et des jeunes filles qui met en péril leur santé physique et mentale et limite leur capacité à mener une vie saine et épanouie. Elle augmente le risque de douleurs, d’hémorragies et d’infections graves, ainsi que la probabilité d’autres complications de santé plus tard dans la vie, notamment des risques lors de l’accouchement qui peuvent mettre en péril la vie des nouveau-nés.

« C’est pour cette raison que, dans notre quête d’un monde exempt de discriminations et de pratiques néfastes aux filles et aux femmes, il est impératif que nous nous tournions vers les voix qui comptent le plus, celles des survivantes.

« Nous devons amplifier la voix des survivantes afin de sensibiliser et d’inspirer une action collective, mais également de promouvoir leur pouvoir et leur autonomie en veillant à ce qu’elles jouent un rôle actif dans les interventions de prévention et de réponse.

« Les survivantes ont une connaissance de première main des défis et des outils nécessaires pour éliminer cette pratique. Il est essentiel que nous investissions dans les mouvements dirigés par les survivantes, en particulier au niveau local, et que nous y consacrions les ressources nécessaires pour faire avancer leurs efforts.

« Nous devons également veiller à ce que des services complets et culturellement adaptés soient disponibles et accessibles. Cela implique de renforcer l’offre de soins de santé et de services sociaux et juridiques pour soutenir les survivantes.

« L’[FNUAP](https://www.unfpa.org/) et l’[UNICEF](https://www.unicef.org/), en tant qu’agences chefs de file du [Programme conjoint de lutte contre les MGF](https://www.unfpa.org/unfpa-unicef-joint-programme-female-genital-mutilation), [le HCDH](https://www.ohchr.org/en/ohchr_homepage), [l’ONU Femmes](https://unwomen.org/), [l’OMS](https://www.who.int/) et d’autres entités des Nations unies restent déterminés à établir des partenariats avec les survivantes en tant que championnes et leaders de la communauté et à veiller à ce que leurs voix et leurs points de vue inspirent les programmes visant à prévenir les mutilations génitales féminines et à y remédier. En effet, investir dans la création de mouvements et promouvoir l’action des jeunes filles et des femmes est au cœur du Programme conjoint de lutte contre les MGF des Nations unies.

« Nous célébrons les progrès accomplis : La pratique des MGF a diminué au cours des trois dernières décennies et, dans les 31 pays disposant de données de prévalence représentatives au niveau national, environ une jeune fille sur trois âgée de 15 à 19 ans aujourd’hui a subi cette pratique contre une sur deux dans les années 1990.

« L’année dernière, le Programme conjoint a soutenu plus de 11 000 organisations, dont 83 % étaient des organisations de base partenaires de coalitions et de mouvements dirigés par des survivantes, plaidant en faveur de changements dans les politiques et les lois et défendant des changements dans les normes sociales et les normes de genre.

« Il est cependant urgent de déployer des efforts encore plus ciblés, coordonnés et soutenus si nous voulons atteindre notre objectif commun de mettre fin aux mutilations génitales féminines d’ici à 2030. Ensemble, dirigés par les survivantes, nous pouvons reléguer cette pratique néfaste dans l’histoire, une fois pour toutes. »

#####